Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3
Agence Comptable

Compte Financier 2012

L'Arrêté du 9 novembre 2010 (JORF n°0265 du 16 novembre 2010) a désigné l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 pour accéder **à compter du 1er janvier 2011** aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines conformément aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'Education.

L'année 2012 constitue donc le deuxième exercice comptable d'administration intégrale de la masse salariale sous le régime du Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements bénéficiant des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE).

Cette année a été marquée par plusieurs évènements ayant directement impacté l'exécution des opérations budgétaires, le résultat comptable et le bilan:

- Dans le domaine institutionnel : une administration provisoire de l'établissement pendant plus de 9 mois
- Dans le domaine statutaire :

Le transfert au 1er janvier 2012 de l'institut EGID à l'IPB par arrêté du 9-2-2011 ESR - DGESIP B2 ayant entraîné un transfert de moyens, un transfert de masse salariale, la sortie des biens mobiliers, et la remise à l'Etat des bâtiments dédiés à cette composante.

- Dans le domaine financier et comptable :

- à périmètre constant, une diminution des moyens alloués du fait de l'augmentation de la réserve de précaution à constituer et de l'absence de crédits d'investissement

- l'application anticipée de l' **Avis n° 2012-01 du 17 février 2012 du CNOCP** (Conseil de normalisation des comptes publics) relatif à la comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires ainsi que des heures complémentaires , **y compris pour le personnel titulaire de l'établissement :** grevant de manière conséquente le fonds de roulement de l'établissement

-la poursuite des travaux d'amélioration de la qualité comptable : fiabilisation des comptes d'actif (en partenariat avec la DSI notamment) ; suivi des subventions d'équipement ; contrôle des imputations comptables ; suivi comptable des conventions de recherche ; suivi des droits d'inscription et des remboursements ; élaboration d'une note sur les passifs sociaux…

- le développement du CICF (contrôle interne comptable et financier) à l'échelle de l'établissement et la livraison d'une cartographie des risques et d'un plan d'action

- l'application d'une nouvelle nomenclature comptable au 1er janvier 2012 : regroupement des comptes relatifs à l'exécution des dépenses de masse salariale

-le transfert à l'établissement au 1er septembre 2012 de la gestion des bourses de mobilité internationale, auparavant confiée au CROUS

- l'achèvement de la création du service facturier au 01/09/2012 avec la mise en place de la certification électronique du service fait

- la livraison de la technique de l'extourne : permettant la gestion des factures non parvenues au 31/12 pour lesquelles le service est fait

- Dans le domaine règlementaire deux textes majeurs sont à citer :

- le **Décret n° 2012-971 du 20 août 2012 modifiant le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008** qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2017 la mise en paiement des rémunérations mensuelles des personnels de l'établissement par la direction régionale des finances publiques (avenant signé à la convention de prestation de services)

- le **Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique** dit décret GBCP qui en constitue désormais le texte fondateur.

C'est l'article 232 de ce texte qui a raccourci d'un mois le délai de production des comptes financiers : ceux-ci doivent désormais être soumis à l'organe délibérant **avant l'expiration du troisième mois suivant la clôture de l'exercice.** Notons qu'à compter de 2015 ce délai sera encore raccourci d'un mois : vote avant le 28 Février (article 212).

Ce raccourcissement des délais a impliqué une révision de nos méthodes de clôture de l'exercice et un suivi rigoureux des commandes non soldées au 31/12 : relance quotidienne des services gestionnaires par le service facturier afin de respecter le calendrier imparti.

Notons qu'un meilleur lissage de l'exécution budgétaire sur l'exercice comptable, tant en dépenses qu'en recettes faciliterait ces opérations de clôture
Près de 50 % des dépenses de fonctionnement s'exécutant entre 1er octobre et le 31 décembre, dont plus de 10 % en période d'inventaire.

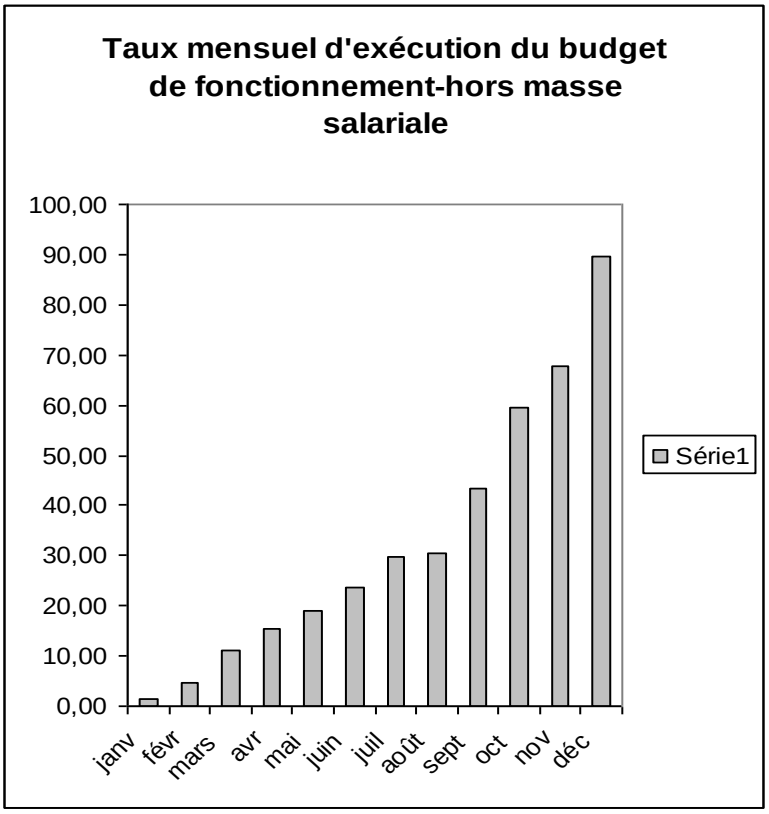

Le compte financier, tel que soumis au rapport du commissaire aux comptes est le <u>compte financier agrégé</u>, comprenant :

-L'Etablissement
-Le budget annexe CFA
-Le SIGDU

Le tableau ci-dessous en indique les chiffres clés dégagés sur les exercices 2009 à 2012 :

	2009	2010	2011	2012
Montant net des dépenses	**27 252 808,62**	**30 779 933,20**	**89 778 938,37**	**86 278 388,10**
Dépenses d'équipement	*2 081 786,52*	*3 912 918,62*	*6 303 706,63*	*3 281 659,10*
Montant net des recettes	**27 702 895,53**	**27 245 616,43**	**87 310 423,89**	**86 558 432,73**
Fonds de roulement	**15 065 889,70**	**12 930 635,94**	**8 720 441,84**	**8 010 404,93**
Trésorerie	15 268 826,65	14 788 942,52	9 941 138,64	11 554 577,10
Résultat de Fonctionnement	**-1 039 695,34**	**-1 808 532,48**	**1 078 065,01**	**1 366 833,21**
Capacité d'autofinancement	**-481 874,37**	**-411 449,92**	1 890 345,68	2 058 801,10

Pour une plus grande lisibilité, et compréhension, nous analyserons successivement :

- le compte financier de l'établissement principal
- le compte financier du CFA
- le compte financier du SIGDU

Les comptes de l'Etablissement Principal

	2009	2010	2011	2012
Montant net des dépenses	**26 461 824,47**	**29 634 028,31**	**88 543729.81**	**85 195 951,51**
Dépenses décaissables de Fonctionnement	*19 310 284,25*	*22 487 801,46*	*78 453 811,25*	*77 947 289,52*
Dépenses d'équipement	*2 056 026.73*	*3 874 471.90*	*6 263 431.40*	*3 272 461,27*
Montant net des recettes	**26 981 181,80**	**26 156 043,06**	**85 986 554,35**	**85 380 823,27**
Fonds de roulement	**14 827 559,07**	**12 577 247,85**	**8 764 340.64**	**7 928 334,82**
En nombre de jours de dépenses décaissables	276,43	201,35	40,22	**36,62**
Trésorerie	**15 043 070.13**	**14 535 801.33**	**10 004 171.56**	**11 399 982,96**
Résultat de Fonctionnement	**-996 184,71**	**-1 790 647,68**	**949 128.80**	**1 262 462,51**
Capacité d'autofinancement	**-475 394,15**	**-564 954,10**	**1 871 585,68**	**1 923 634,36**

Ces chiffres seront analysés à partir des tableaux joints en annexe qui récapitulent par nature les dépenses et recettes de l'établissement sur les quatre derniers exercices.
Nous examinerons dans un premier temps la Section de Fonctionnement, puis la section en capital.

La Section de Fonctionnement

Le cumul des dépenses s'élève à **81 923 490,24** € contre **82 280 298.41** € en 2011, le cumul des recettes à **83 185 952,75** € contre **83 229 427,21** € l'année précédente.
Dépenses et recettes connaissent donc la même évolution à la baisse, mais suivant une intensité différenciée : **-0,43 % pour les dépenses ; -0,05 % pour les recettes**

➢ Dépenses

Les dépenses ont été multipliées par plus de 3, 35 entre 2009 et 2012 du fait de changement de périmètre exposé plus haut. **Les dépenses de masse salariale (chapitres 63 et 64) en représentant** plus de **83 %du total** :

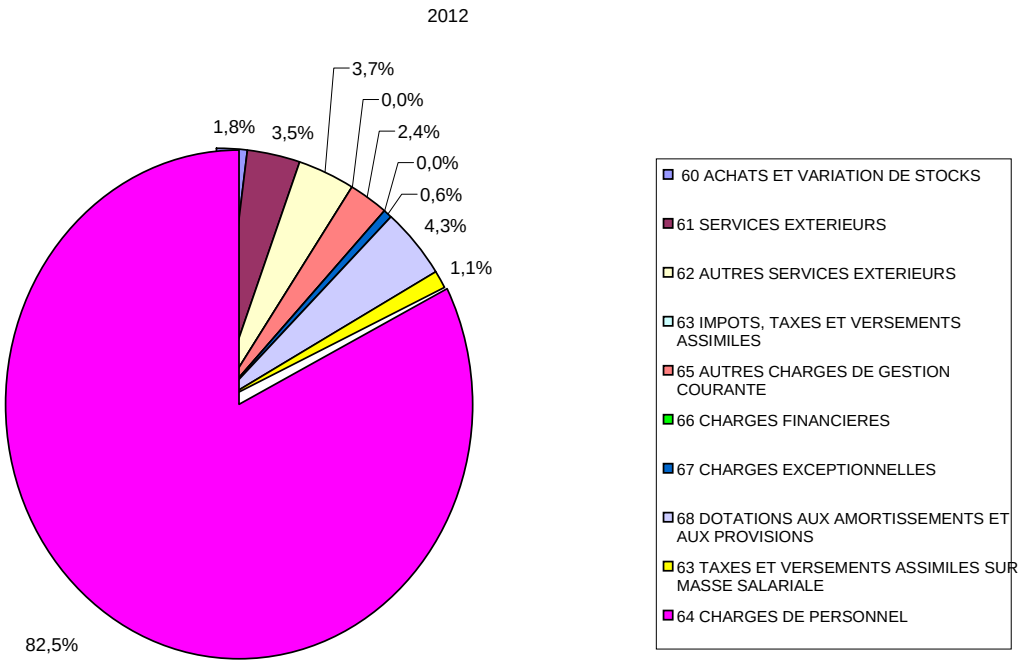

Examinons les, chapitre par chapitre, en fonction de leur poids respectif.

Chapitre 64 : charges de personnel : multipliées par plus de 7,5 sur la période – en diminution de 0,89% par rapport à 2011

D'un montant de 67 613 606,84 €, elles sont ventilées globalement de la façon suivante :

DETAIL	MONTANT
CHARGES PATRONALES	26 733 710,95
HEURES COMPLEMENTAIRES	3 099 806,05
PRESTATIONS DIVERSES	146 996,27
TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES	37 633 093,57
Total	67 613 606,84

Le détail par comptes d'imputation figure sur les tableaux ci-annexés.

L'évolution à la baisse constatée entre 2012 et 2011 : -0,89 % s'explique, comme indiqué plus haut, par le transfert au 1er janvier du personnel de l'institut EGID rattaché à Bordeaux 3 vers l'Institut Polytechnique de Bordeaux (arrêté NOR : ESRS1100056A du 9-2-2011 ESR - DGESIP B2).

La masse salariale afférente à cette ancienne composante de 26,64 ETPT, était de **1 963 817.97** euros au 31/12/2011, selon le détail ci-dessous :

CHARGES PATRONALES	859 927,37
REMUNERATIONS	1 103 890,60
Total	1 963 817,97

La diminution observée au compte financier sur la masse salariale n'atteint pas toutefois ce niveau, mais **-610 465,31 €** .Cela signifie donc, à périmètre constant une hausse de 1 353 352.66 €.
Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- l'augmentation des charges de pension civile dont le taux patronal a été porté de 65.39 % à 68.59% en un an ; les dépenses correspondantes progressent en conséquence de 125 119,32 euros alors que le départ de l'EGID, aurait du occasionner une diminution de plus de 600 000, 00 € (écart de + 725 119.32 € à périmètre constant)
- la variation observée du volume d'heures complémentaires comptabilisées +280 596,15 € hors charges (près de 330 000, 00 € chargés)
- la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels BIATOS évaluée globalement à 120 000 € (100 000, 00 € pour les titulaires – 20 000, 00 € pour les contractuels)
- le rattachement pour la première fois des heures complémentaires des enseignants titulaires (variation 2011/2012 : 12 504.96 € enregistrée en compte de résultat).
- la correction de la méthode appliquée en 2011 pour évaluer la charge à payer sur congés non pris des agents non titulaires : calcul sur 22 jours ouvrables et non plus sur 30 jours (variation 2011/2012 de 24 453.56 € enregistrée en compte de résultat).
- la comptabilisation de la charge à payer sur congés non pris des agents titulaires sur la base également de 22 jours ouvrables : variation 2011/2012 de 86 449,34 € enregistrée en compte de résultat
- la politique de recrutement : embauche d'enseignants contractuels en vue de mettre fin à la pratique des conventions de prestation de service ; recrutement de contractuels sur conventions de recherche ou autres ; tuilage sur postes à responsabilité (impact de l'ordre de 80 000 € approximativement) ….

Il convient :

- de souligner les efforts entrepris par l'établissement afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale : augmentation constatée de 7,6% entre 2009 et 2010 ; de 2,9% entre 2010 et 2011 ; d'à peine un peu plus de 2 % entre 2011 et 2012 (données Cellule d'aide au pilotage).
- de rappeler les actions sur la masse salariale « dite transférée » : maîtrise des transformations d'emplois ; baisse du taux d'occupation des emplois observée en 2011/2012.
- ainsi que les actions de stabilisation de la masse salariale correspondant au périmètre de l'ancien « Budget Université » : diminution du nombre d'ATER à la rentrée 2012 (-7 ETPT) ; recrutement privilégié d'ATER à temps plein (à compter de la rentrée 2011) ; augmentation contenue de la masse salariale des contractuels enseignants et BIATOS.

Un focus doit être fait sur deux points sensibles :

➢ les passifs sociaux

L'établissement a souhaité anticiper d'un an les directives du CNOCP « avis n° 2012-01 du 17 février 2012 relatif à la **comptabilisation obligatoire** à la date de clôture, des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires ainsi que des heures complémentaires dans les établissements publics relevant des instructions budgétaires, financières et comptables M 9-1, M 9-3 et M 9-5 ».
Cet avis vise aussi bien **le personnel non –titulaire que le personnel titulaire** de l'établissement, pour lequel **aucune comptabilisation de charges n'avait été réalisée avant 2012**.

Suivant les préconisations de la DGFIP, les heures complémentaires effectuées par le personnel titulaire ont été rattachées sur la base forfaitaire de 4/10ème des besoins résultant de la réalisation de la maquette après déduction des services statutaires.

Le nombre de jours de congés des titulaires pris en compte est issu du logiciel de gestion PEPITO : un plafond de 22 jours (hors droit à RTT) étant appliqué. La valorisation est opérée selon le coût mensuel chargé de chacun des agents calculé sur 22 jours ouvrables.

La mise en œuvre de ces nouvelles directives nous a conduit à corriger le bilan d'entrée 2012, du montant de la provision qui aurait dû être comptabilisée en 2011 suivant la même méthode et à ne comptabiliser « en compte de résultat 2012 » que la variation entre les deux exercices.
L'impact sur le fonds de roulement est important : **1 153 203,05 €**

Le tableau ci-dessous donne le détail des éléments composant les passifs sociaux au 31/12/2012 :

PASSIFS SOCIAUX	COMPTES 4286-4386	IMPACT RESULTAT 2012	COMPTES 4282-4382	IMPACT RESULTAT 2012
HC ETS	528 337,62	12 504.96		
HC EXT	1 004 928,19	1 004 928,19		
INDEMNITAIRE	344 344,91	344 344,91		
MEDECINE TRAVAIL	7 081,20	7 081,20		
RAFP	53 974,38	53 974,38		
TRAITEMENT	130 199,16	130 199,16		
CAPITAL DECES	17 931,00	9 093,00		
CET			212 482,00	-3 623,00
CONGES NON TITULAIRES			145 485,58	24 433,56
CONGES TITULAIRES			688 532,76	86 449,34
TOTAL	2 086 796,46	**1 562 125.80**	1 046 500,34	**107 269.90**

➢ Les heures complémentaires

Pour la quatrième année consécutive, une augmentation des heures complémentaires est observée : + 48 % sur la période :

	2009	2010	2011	2012
Heures Complémentaires : brut	**2 095 159,57**	**2 663 507,72**	**2 819 209,90**	**3 099 806,05**

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- montant anormalement bas de l'exercice 2009 lié aux mouvements de grève
- augmentation de l'offre de formation à travers les actions engagées dans le PRL puis dans les maquettes du nouveau contrat quinquennal
- transformation des primes de responsabilité pédagogique en modulation de service ayant pour effet de diminuer le potentiel d'heures "statutaires" enseignant et d'augmenter le nombre d'heures complémentaires. (Impact évalué en 2012 à + 75 000 € d'heures complémentaires).
- recrutement d'intervenants extérieurs en lieu et place de conventions de prestations de service suivant délibération du CA d'octobre 2011 décidant de résorber le recours à cette pratique au regard de sa non conformité aux dispositions du Code de l'Education Nationale.

Si la décision de re-calibrage de l'offre de formation adoptée en décembre 2011, n'aura un effet en année pleine que sur l'exercice 2013, le volume des heures effectuées par les non titulaires sur la période Septembre / Décembre et rattachées à l'exercice 2012 aurait dû néanmoins sensiblement baisser par rapport à celles déclarées sur la période septembre /décembre 2011.

Or les montants sont équivalents :

- Rattachement au 31/12/2011 des heures chargées effectuées par le personnel extérieur = 1 019 449.09 €
- Rattachement au 31/12/2012 des heures chargées effectuées par le personnel extérieur = 1 004 928,19 €

Se pose la question de la fiabilité de la méthode utilisée pour recenser ces heures réalisées entre le 01/09 et le 31/12 et de l'adéquation de l'outil existant.

Comme nous l'examinerons ultérieurement, une recette exceptionnelle a du être constatée en 2012 du fait d'une surévaluation de près de 140 000 euros des heures complémentaires rattachées à l'exercice comptable 2011, soit **13.7 3 %** du montant estimé fait, par les responsables des composantes, et **14.75 %** du résultat de cet exercice.

Cet écart préjudiciable à la sincérité budgétaire et des résultats doit nous conduire à inscrire l'examen de ce process en priorité de notre plan d'action en matière de CICF, d'autant plus que les marges de manœuvre de l'établissement sont quasi nulles au regard du taux d'exécution budgétaire de la masse salariale au 31/12/2012 : **99 ,79 % .**

Le graphique ci-dessous retrace la ventilation des dépenses de masse salariale par actions LOLF :

- enseignement : 49 %
- recherche : 29 %
- pilotage : 12 %

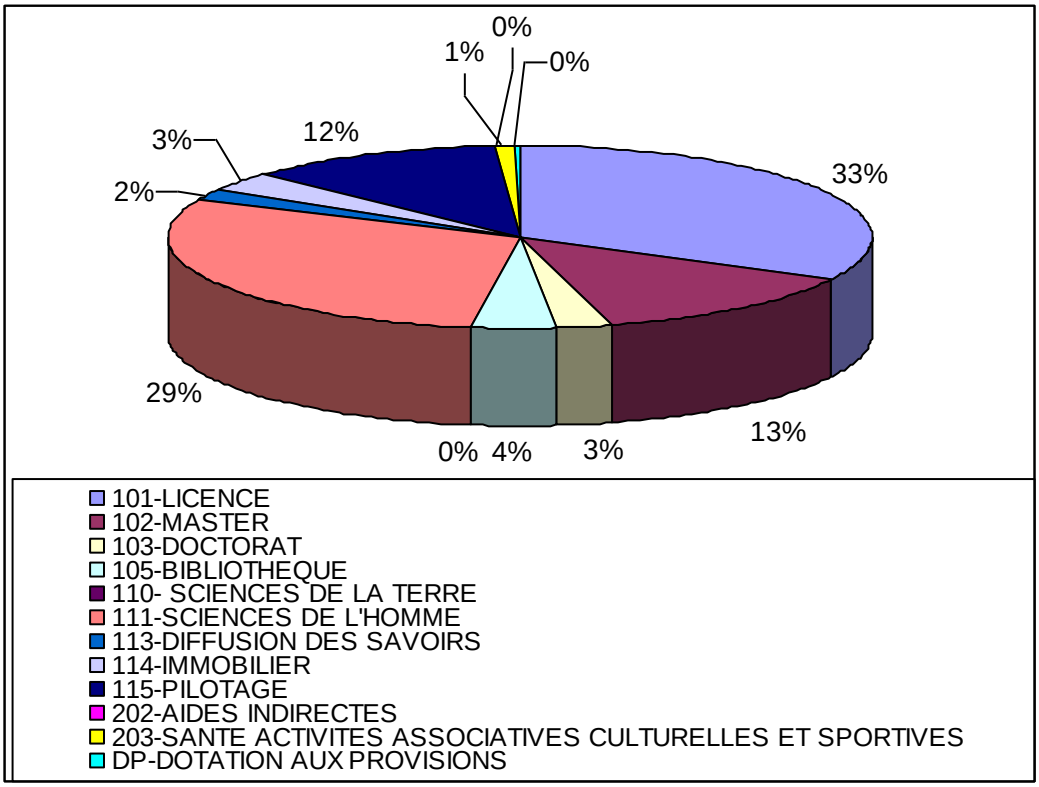

Chapitre 68 : dotation aux amortissements et aux provisions

Cette dotation constitue le 2ème poste le plus important du budget représentant 4, 3% des dépenses globales.

Elle atteint en 2012 **3 493 247,23** euros et diminue de plus de 8 % par rapport à 2011 : la dotation aux provisions passant de 817 324,67 € à 279 551,90 €

DETAIL DES PROVISIONS 2012	COMPTE 1518	COMPTE 4911	COMPTE 4912	COMPTE 4967
ASSIETTE SUBVENTION NON JUSTIFIE	7 246,36			
COFINANCEMENT PSE RECHERCHE	43 425,36			
DROITS AUTEUR A REVERSER	1 149,95			
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	20 364,16			
PROJET IUF RECHERCHE	88 552,44			
REMBOURSEMENTS DROITS INSCRIPTION	8 816,33			
CHEQUES IMPAYES		4 042,00	1 844,00	
FORMATION CONTINUE		5 938,75		
RISQUE DE NON RECOUVREMENT		57 279,12		
RISQUE DE NON RECOUVREMENT : TROP PERCU SUR SALAIRE		33 463,43		
PAYBOX IMPAYES			3 430,00	
RISQUE DE NON RECOUVREMENT SUR COLLOQUES				4 000,00
	169 554,60	100 723,30	5 274,00	4 000,00
	279 551,90			

A contrario, la dotation aux amortissements progresse de 4,18 % (de 3 008 787,34 € à 3 134 564,08 €) et ce malgré la sortie des bâtiments et biens mobiliers de l'EGID: conséquence des importants investissements réalisés en 2011.

Notons que si cette charge ampute le résultat de fonctionnement, elle participe au financement de la section en capital et à l'amélioration de la capacité d'autofinancement de l'établissement. Elle est compensée à 76,91 % par les écritures de neutralisation et de virement au compte de résultat des subventions d'équipement.

Chapitre 62 : autres services extérieurs : +19,44 % sur la période

Les autres services extérieurs constituent le 3ème poste de dépense de l'établissement en 2012 alors qu'ils étaient en 4ème position en 2011.
Ils atteignent 3 063 862,42 € et augmentent de plus de 8,16 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est liée:

- au travail de correction des dépenses imputées à tort aux comptes 604 , 611 et 617 les années antérieures qui s'est traduit par un transfert de dépenses sur les comptes 6226 « honoraires » : +36 % ; 6233 « Foires et expositions » : +9,85 % ; 6236 « Catalogues et imprimés » et 6238 « Divers »

- mais également à une augmentation observée de certains postes sur l'exercice :

  - dépenses de déménagement qui ont atteint 142 547,43 € (maison des arts) ; rappelons qu'une provision avait été constituée à cet effet en 2011

  - dépenses de réception qui progressent de près de 20 % par rapport à 2011 et dépassent le niveau atteint en 2009. S'élevant à 251 800,52 € elles sont ventilées de la façon suivante :

UB		Total
900	Budget général	27 325,05
901	UFR Humanités	18 472,99
902	UFR Langues	5 691,92
903	UFR STC	18 587,84
904	IUT	16 610,83
905	EGID	3 562,67
906	IJBA	24 399,57
907	DEFLE	1 758,39
908	UMR AUSONIUS	43 215,26
909	UMR ADES	4 451,01
910	UMR IRAMAT	1 088,17
911	PUB	1 495,07
912	SCD	2 786,86
913	Dir Etudes	11 280,73
915	Logistique:Immobilier	639,97
916	DSI	504,19
917	Vivre à l'Université	6 954,40
918	Recherche	57 280,52
919	R.I	5 695,08
Total		251 800,52

- frais de missions qui atteignent 983 393,79 € en 2012, progressent de près de 10 % en un an et représentent 7, 35 % du budget de fonctionnement

- dépenses de formation continue du personnel : +8,54 %

- dépenses de nettoyage des locaux : IUT et Bibliothèque inter-universitaire : + 5,82 %

Les autres postes progressent plus modérément, voire diminuent : téléphone ; affranchissement

Chapitre 61 : services extérieurs :- 0,90 % par rapport à 2011, + 35 % sur la période

Les services extérieurs diminuent pour la deuxième année consécutive du fait notamment des corrections sur les comptes 611 (-12,59 % en un an **) :** réservé à la sous-traitance en matière de gardiennage, collecte et traitement des déchets et prestations de service d'enseignement et 617 « ÉTUDES ET RECHERCHES » réservé aux frais de recherche fondamentale selon les termes de l'instruction M93 (transfert vers le compte 6226 des dépenses ne répondant pas à cette définition).

La diminution observée est aussi la conséquence d'une **forte réduction des dépenses de maintenance, réparation mobilière et immobilière**, représentant 27 % du chapitre. Elles passent de 861 924,56 € en 2011 à 756 100,42 € en 2012 (- 12, 27 %).

C'est l'augmentation observée sur les autres comptes qui atténue la tendance globale constatée sur le chapitre :

- Progression de 6.19 % des dépenses documentaires qui passent de 730 700,29 € à 775 912,11 € (Ttc)

- Progression de 29.21 % des frais de colloque qui passent de 384 629,70 € à 496 975,37 €.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante + 18.73% en un an

Cette progression est liée à l'augmentation :

- de 55.98 % des dépenses constatées sur le compte 6578 « Autres charges spécifiques » : enregistrement sur ce compte de la participation versée à BORDEAUX 4 pour le changement de chaudière de la Bibliothèque Inter universitaire à hauteur de 235 000 € (provisionné à hauteur de 212 000 € en 2011)
- de 47.99 % des dépenses constatées sur le compte 65711 « bourses » du fait du transfert à l'établissement de la gestion des bourses de mobilité internationale précédemment payées par le CROUS : 163 720 € distribués en 2012.
  Notons que nous avons été avertis fin décembre qu'à compter du 1er janvier 2013, ce dispositif ne serait plus suivi au budget de l'établissement, mais directement en comptabilité à l'agence comptable sur un compte de classe 4 non budgétaire (dispositif transparent).
  Le reliquat de 104 723 € versé le 31/12 par le Ministère n'a donc pas fait l'objet d'une recette, mais a été directement imputé sur ce compte dédié.
- de 32.41 % des dépenses enregistrées sur le compte 6576 « Subventions diverses » dont plus de 50 % concerne le PRES (227 586 €). Sont imputés sur ce compte en 2012 la subvention de 66 766.46 € versée à l'Université Segalen en contrepartie de l'usage des installations sportives (25 867.50 € en 2011 sur le compte 6575) ainsi que le reversement de taxe d'apprentissage au profit de l'EGID : 10 153.48 €.
- de 19.53 % des frais de gestion : compte 6588 dont le taux a été porté de 5 à 7 %

Les autres dépenses augmentent plus modérément, voire diminuent, comme les redevances pour concessions, brevets, licences, marques et procédés et logiciels : **- 46,51 %**

Chapitre 60 : achats et variations de stock : -14.73 en un an

La diminution constatée sur ce chapitre, tant sur l'exercice que sur la période, - 36 % est essentiellement la conséquence d'un usage erroné et abusif du compte 604 Achats d'études et prestations de services, les années précédentes ; ce compte regroupant à tort des prestations non homogènes relevant d'imputations diverses.

Le travail sur les imputations comptables mené en 2012 a permis de diminuer le volume enregistré sur ce compte de plus de 56 % et de réserver son usage aux « achats d'études et de prestations de services incorporés aux ouvrages et aux produits » : prestations des Presses Universitaires de Bordeaux et du Pôle de Production Imprimée pour l'essentiel.

Les fournitures d'entretien et de petit équipement, compte 6063 connaissent également une diminution importante sur l'exercice -35 % et enregistrent le montant le plus bas depuis 4 ans.

Les dépenses de fluides augmentent globalement de 4.5 % mais de façon contrastée :

- **+ 23.35 %** pour l'électricité, conséquence de la double augmentation des tarifs au 1er juillet 2011 et au 1er juillet 2012 ainsi que de la correction de l'anomalie sur le compteur de la maison de l'archéologie (factures portées de 3 558.05 € à 26 124.36 €).Une analyse technique pluriannuelle bâtiment par bâtiment devrait permettre de mesurer l'évolution des consommations en KW et préconiser le cas échéant des mesures d'économie d'énergie.
- **-9.07 %** pour le gaz
- **-17,72 %** pour l'eau

Les autres postes de dépenses sont également en diminution : fournitures administratives, fournitures et matériels d'enseignement et de recherche non immobilisés …

Chapitre 63 : impôts, taxes et versements assimilés

Les dépenses enregistrées sur ce chapitre hors masse salariale sont négligeables : 86,89 euros.

A contrario, les impôts et taxes sur rémunérations atteignent **922 149,09 euros, près de 8 fois le montant dépensé en 2009.**

Il s'agit essentiellement, du Versement de transport, de la Cotisation FNAL (article L 834-1-1° du code de la sécurité sociale) et de la taxe OFII (recrutement de personnels étrangers).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 522 968,15 €

Elles sont multipliées par près de trois par rapport à 2011 passant de 192 919,78 € à 522 968,15 €.

Cette situation est la conséquence directe :

- de la comptabilisation d'écritures de cession d'actif liées au transfert de l'EGID : 178 866,08 € (0 en 2011).

- de la comptabilisation de reversements au titre de conventions de recherche : 83 162,24 € (conventions transférées ou dont le montant de l'assiette n'a pas été justifié)
- d'une augmentation des charges exceptionnelles provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs de l'ordre de 50 000,00 €
- de la comptabilisation sur ce chapitre de dépenses au titre d'exercices antérieurs non rattachées au 31/12/2011 (de l'ordre de 25 000,00 €)

Le graphique qui suit présente la répartition des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) par actions LOLF : il démontre le poids des dépenses non décaissables : 26 % (amortissements et provisions) souligné dans les commentaires ci-dessus, puis par ordre décroissant :

- des dépenses immobilières et logistiques : 16 %
- des dépenses liées à l'activité RECHERCHE : 16 % (contre 13 % en 2011)
- des dépenses pédagogiques : 14 %
- des dépenses de pilotage opérationnel : 14 %
- des dépenses de documentation : 6 %

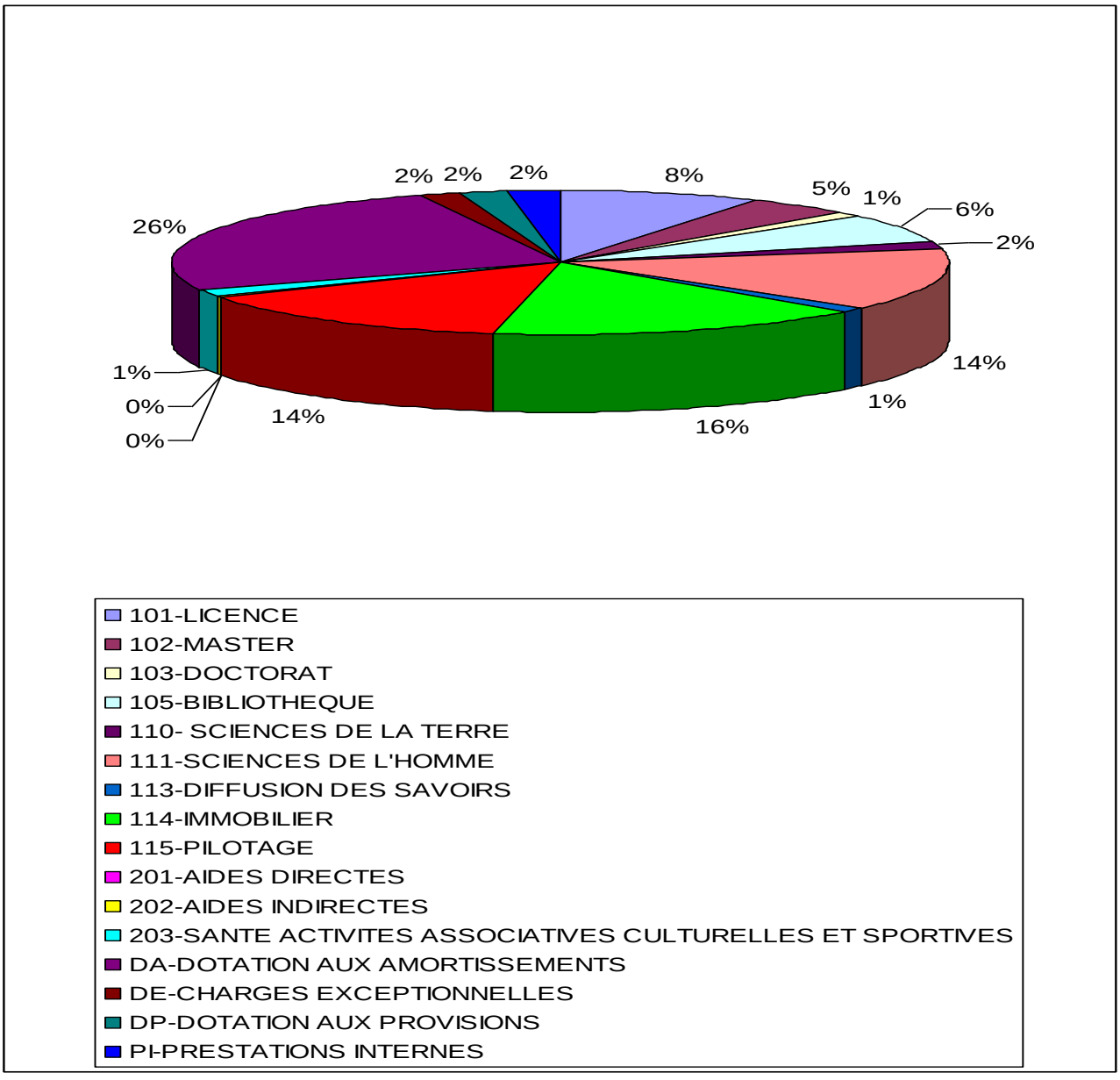

➢ Recettes

Malgré le transfert de l'EGID, les recettes de l'année 2012 sont quasiment stables : -0,05 % grâce notamment au très fort taux d'exécution budgétaire observé : 99 %

Elles sont réparties de la façon suivante :

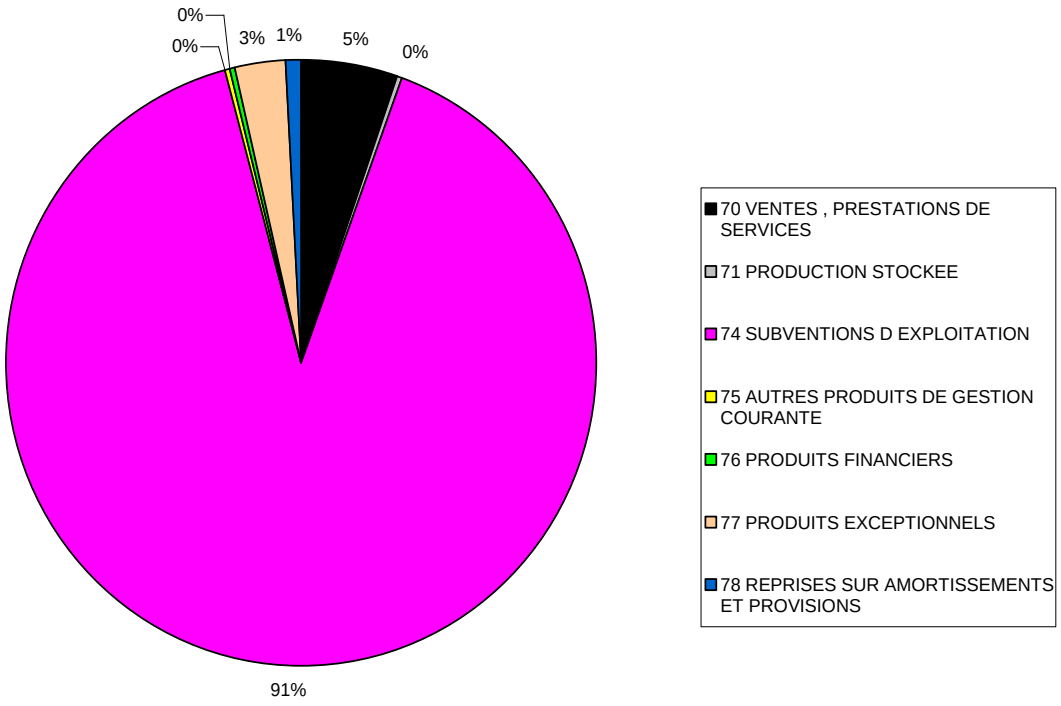

Examinons-les par ordre d'importance :

Chapitre 74 : subventions d'exploitation

Ce chapitre d'un montant de 75 117 253,09 € enregistre les subventions d'exploitation versées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur (94.8 % du total) et par les autres partenaires institutionnels (5.2 %) tant pour l'enseignement que pour la recherche.

➢ Dotation de l'Etat pour charge de service public = 85.6 % des recettes de fonctionnement 2012

Le tableau ci-dessous détaille les moyens notifiés à l'université de Bordeaux 3 par l'Etat :

Crédits de Masse Salariale	**64 950 677**
Masse salariale transférée	**55 056 499**
Masse salariale transférée	56 994 632
Masse salariale transférée 2012 IPB-EGID	-1 938 133
Majoration indemnitaire	200 000
Masse salariale déterminée par le modèle d'allocation des moyens	8 213 513
Contrats doctoraux	1 202 289
Actions spécifiques (dont 60 413 non reconductible /dont 137 299 remboursement charges salariales sur HC –loi TEPA : années 2009 et 2010- dont 62 405 IUF)	278 376
Crédits de Fonctionnement	**6 590 972**
Crédits déterminés par le modèle d'allocation des moyens	5 333 820
Crédits déterminés par la négociation contractuelle	620 000
Action sociale	24 275
Actions spécifiques CNU (dont 6101 au titre de 2011)	68 660
Actions spécifiques (dont 82 000 étudiants handicapés /dont 58 723 CADIST /dont 183 358 IUF)	344 217
Crédits d'accessibilité 2012	200 000
Crédits d'Investissement	**0**
Réserve de précaution (0,5 % contre 0.21 % en 2011)	**-356 476**
TOTAL NET	**71 185 173**

Notons que sur ce montant notifié : 33 408 € sont alloués au CFA et 130 237 € au SIGDU.

➢ Dotation des partenaires institutionnels

On constate que c'est l'Europe qui constitue en 2012 le deuxième partenaire financier de l'établissement avec des recettes enregistrées à hauteur de 862 339,53 € suite à la clôture du projet RAUDIN 1 (titres émis à hauteur de 414 189,41 €)

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les subventions perçues par partenaires hors écritures de régularisation :

- pour l'ensemble de l'activité de l'établissement
- spécifiquement pour l'activité RECHERCHE (UB 908/909/910 et 918) qui connait une forte évolution liée aux projets LABEX et à la clôture de certains projets.

	Compte financier	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
74115	Subventions ANR		114 692,38	96 809,90	
74188	Autres Ministeres	42 324,88	14 506,20	59 693,47	75 132,30
7441	Subventions ANR hors IA (2012)				414 825,51
74411	Subventions ANR Investissements d'avenir (2012)				423 350,04
7442	Subventions de la région	946 343,03	407 081,57	512 522,02	729 767,12
7443	Subventions du département	23 800,00	19 350,00	31 350,00	9 709,15
7444	Subventions des communes et groupements de communes	12 800,00	178 754,07	151 552,32	143 442,10
74451	Rémunération CNASEA / ASP au titre des CES / CAE	336 229,46	435 209.79	300 709,18	214 260,79
7446	Subventions Union Européenne	822 892,63	387 022,22	344 527,21	862 339,53
7447	Subventions d'organismes internationaux	1 999,20	2 200,00	3 000,00	
7448	Subv. d'autres collectivités publiques et organismes internationaux	833 854,41	933 849,43	476 323,99	386 747,36
746	Dons et legs	56 800,00	56 800,00	41 434,60	84 552,85
7481	taxe d'apprentissage	324 463,03	312 968,02	301 779,56	293 870,18
7488	Autres	11 011,92	50 859,32	63 527,15	72 051.19
	TOTAL	**3 412 518,56**	**2 913 293,00**	**2 383 229,40**	**3 710 048.12**

	Activité RECHERCHE :	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
74115	Subventions ANR	175 252.73	114 692,38	96 809,90	
74188	Autres (services ETAT)	16 880.33	13 534.36	56 528,00	72 466,77
7441	Subventions ANR hors IA (2012)				414 825,51
74411	Subventions ANR Investissements d'avenir (2012)				423 350,04
7442	Subventions de la région	783 929.03	322 625.67	430 164,86	653 364,06
7443	Subventions du département	7 000.00	6 550.00	8 550,00	1 909,15
7444	Subventions des communes et groupements de communes	2 000.00	169 904.07	143 752,32	134 792,10
7446	Subventions Union Européenne	500 619.43	60 148.48	103 866,58	452 883,37
7448	Subv. d'autres collectivités publiques et organismes internationaux	138 744.27	399 519.75	207 833,85	170 843,87
746	Dons et legs	52 800.00	24 551.75	37 134,60	84 552,85
7488	Autres	4 011.92	36 837.00	43 271,58	12 740.89
	TOTAL	**1 681 237.71**	**1 148 363.46**	**1 127 911.69**	**2 421 728.61**

Chapitre 70 : ventes, prestations de service : 5 ,10 % des recettes

Si les recettes d'exploitation, ventes, prestations de service constituent le deuxième poste de recettes, elles en représentent à peine 5 %.

- 38,92 % concernent les droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux
- 18,60 % les droits de diplômes propres à l'établissement (DEFLE et certifications)
- 20,18 % la formation continue
- 7,39 % les prestations de service diverses
- 6,56 % les ventes de publication
- 2,95 % les remboursements au titre de personnel mis à disposition
- 2,67 % les prestations de recherche

On constate sur 2012 :

- une diminution des droits d'inscription consécutive à la diminution des effectifs enregistrée (643 étudiants en moins dont 373 non-boursiers) et au remboursement accéléré avant le 31/12 des étudiants justifiant de l'obtention d'une bourse (provision constituée en 2011 afin d'intégrer le remboursement différé sur l'exercice suivant)
- une augmentation des recettes du DEFLE, conséquence notamment d'un rattachement plus précis des recettes à l'exercice (543 713.41 € contre 503 006.90 €)
- une diminution de plus de 6 % des prestations de la formation continue
- une augmentation de plus de 10 % des publications
- une diminution des produits liés aux mises à disposition de personnel auprès d'organismes extérieurs

Dans un contexte de restriction du budget de l'Etat et afin de dégager des marges de manœuvre. Il est important que l'établissement réfléchisse à l'augmentation de ses produits d'exploitation qui sont en décroissance depuis 2010.

Un focus mérite d'être fait sur les recettes issues de la formation continue constituant la deuxième source de recette après les droits d'inscription nationaux et qui diminuent fortement par rapport à l'exercice précédent :

		2011	2012	en %
900	Budget général	13 066,32	34 600,00	164,80
902	UFR Langues		11 857,89	
903	UFR STC	2 080,00	8 649,90	315,86
904	IUT	341 878,19	314 439,96	-8,03
905	EGID	6 000,00		-100,00
906	IJBA	77 837,80	108 588,00	39,51
907	DEFLE	28 760,00	25 890,00	-9,98
913	Dir Etudes	443 412,79	351 989,31	-20,62
		913 035,10	856 015,06	-6,25

Gageons que le travail effectué actuellement sur la juste tarification de ces prestations permette d'inverser cette tendance en 2013.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 3,48 % des recettes

Il s'agit pour 2 410 972,26 €, soit 83 %, d'écritures d'ordre budgétaire : amortissement des subventions d'équipement et neutralisation des amortissements des biens affectés, qui progressent dans la même proportion que la dotation aux amortissements commentée plus haut. A compter de 2013 et suite à changement de nomenclature comptable ces recettes seront imputées sur le chapitre 78.

178 557,23 € proviennent de la constatation en recette exceptionnelle de la sur-estimation des heures complémentaires et autres éléments de rémunérations rattachées à l'exercice 2011 : gageons que les heures qui n'ont pas été payées sur l'exercice 2012, ne donnent pas lieu à liquidation dans les mois ou années qui suivent.
Un travail réunissant tous les acteurs est en cours afin d'identifier ce dysfonctionnement et de le résorber pour 2013.

42 841,46 € correspondent à des annulations de charges diverses sur exercice antérieur

177 137.04 € correspondent à des recettes exceptionnelles qui auraient dû être titrées sur les exercices antérieurs : versement du CNASEA de 75 442,57 € au titre des années 2007 à 2009 – subvention de l'Europe de 85 379,97 € sur l'opération RAUDIN

62 500 € correspondent à des sommes à reverser au Conseil Régional sur 2013 suite à transfert des conventions correspondantes à un autre organisme (inscription simultanée en charge exceptionnelle : chapitre 67 ci-dessus).

Chapitre 78 : Reprise sur provisions : 0.72 % des recettes

Le volume des reprises sur provisions est lié aux comptabilisations effectuées les années précédentes. Ont été régularisés sur 2012:

- 555 174.31 euros au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation (dont 212 000 pour le changement de chaudière de la bibliothèque ; 165 694 € pour les travaux accessoires de la Maison des Arts ; 46 678.27 € pour des charges liées à la publication d'ouvrages)

- 44 764.89 euros au titre des provisions pour dépréciation des créances (créances douteuses, chèques impayés…)

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 0.33 % des recettes

Ce chapitre enregistre les frais de gestion sur conventions de recherche, les virements internes et autres produits divers.
L'augmentation constatée de 28.87 % par rapport à l'année précédente est liée à l'enregistrement sur ce compte des remboursements au titre de la RAFP réclamées aux intervenants extérieurs (40 000 €) et à une progression des frais de gestion liée au changement de taux (5 à 7 %)

Chapitre 71 : Variation des stocks d'ouvrages 0.05 % des recettes

Une variation positive de 44 231,81 € est enregistrée sur le stock d'ouvrages au 31/12/2012.

Il semble utile de rappeler ci-dessous la problématique rencontrée par l'établissement sur cette gestion.

Les stocks au 1er janvier 2012 se composaient des stocks existants :

- des Editions AUSONIUS entreposés à BORDEAUX 3 , valorisés à leur prix catalogue hors taxe : **318 156.55 €**
- des stocks des Presses Universitaires de France valorisés au prix public hors taxe (uniquement pour ceux édités les 3 dernières années) : **672 648.48 €**

Une provision d'un montant de 198 161 euros avait été constituée compte tenu du manque de fiabilité observé.

Une réserve avait été formulée par KPMG, tant sur la quantité décomptée que la méthode de valorisation.

Afin d'y répondre les mesures suivantes ont été prises :

- inventaire physique des stocks d'AUSONIUS en septembre 2012 ; mise en place d'un outil de suivi
- inventaire physique des stocks des PUB en Novembre 2012 : fiabilisation de l'outil existant
- étude sur le coût de production annuel des ouvrages (années 2009 à 2012) afin de déterminer un prix à la page

Les ouvrages de plus de 3 ans ont été valorisés à 2% du coût de production selon les règles fixées par la règlementation applicable au secteur de l'édition.

Les stocks déposés à l'extérieur (notamment SODIS pour les PUB, DE BOCCARD pour AUSONIUS ainsi que chez les libraires) ont été pris en compte contrairement à 2011.

La méthode de valorisation a été présentée au CA du 21/12/2012 et validée par délibération permettant la correction de la valorisation erronée effectuée au 31/12/2011.

L'impact sur le fonds de roulement de ces écritures non budgétaires de correction est fort : - 479 831,76 €.

La valeur finale au 31/12/2012 ainsi calculée est de :

- 233 490.96 € pour les Editions AUSONIUS : **+ 5 251 .34 €** enregistrés en variation au chapitre 71
- 321 714.12 € pour les stocks des Presses Universitaires de Bordeaux : **+ 38 980.47 €** enregistrés en variation au chapitre 71

Chapitre 76 : produits financiers 0.02 % des recettes

Malgré le niveau élevé de trésorerie de l'établissement les produits financiers connaissent une baisse sans précédent du fait de l'absence d'intérêt versés depuis juillet 2012 sur les placements (compte à terme ou compte de placement rémunéré).
Seuls 17 969,65 € d'intérêt ont été perçus sur près de 70 000 000 euros déposés sur le CPR.

Notons que les articles 197 et 231 du GBCP redéfinissent les conditions de placement des EPSCP à compter de 2013 :

« I. — Sur autorisation délivrée par le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget et par dérogation à l'article 47, les organismes peuvent déposer leurs fonds à la Banque de France dans les conditions prévues par l'article L. 141-8 du code monétaire et financier, ou dans un établissement de crédit.

II. — Les fonds déposés au Trésor par les organismes ne bénéficient d'aucune rémunération.

Toutefois, sur autorisation expresse des ministres chargés de l'économie et du budget, ou s'agissant des fonds libres provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine, ces dépôts peuvent être placés :
1° Sur un ou plusieurs comptes à terme ouverts auprès du Trésor ;
2° Sur un compte de placement rémunéré ouvert auprès du Trésor ;
3° En titres libellés en euros, détenus directement, émis ou garantis par les Etats membres de l'Union européenne ou les autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les modalités de fonctionnement du compte à terme et du compte de placement rémunéré sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et du budget.
Les autorisations de dépôts et de placements accordées par les ministres chargés du budget et de l'économie antérieurement à l'entrée en vigueur du présent décret doivent faire l'objet d'une nouvelle demande en application des dispositions de l'article 197, dans les dix-huit mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent décret ».

La DRFIP sera donc interrogée sur les modalités pratiques de renouvellement des autorisations préalablement accordées à l'Etablissement.

Au vu de l'exécution budgétaire décrite ci-dessus, la Section d'exploitation dégage au 31/12/2012 un excédent de 1 262 462,51 € et une capacité d'autofinancement de 1 923 634,36 €.

La Section d'investissement

Le montant des dépenses enregistrées en 2012 s'élève à **3 272 461,27 €**.

Le graphique ci-dessous retrace la ventilation des dépenses par imputations comptables et catégories. Il rend compte de la politique immobilière mise en œuvre : les travaux sur constructions (compte 23) représentant 72 % du total des dépenses enregistrées, soit **2 319 290,05 €.**

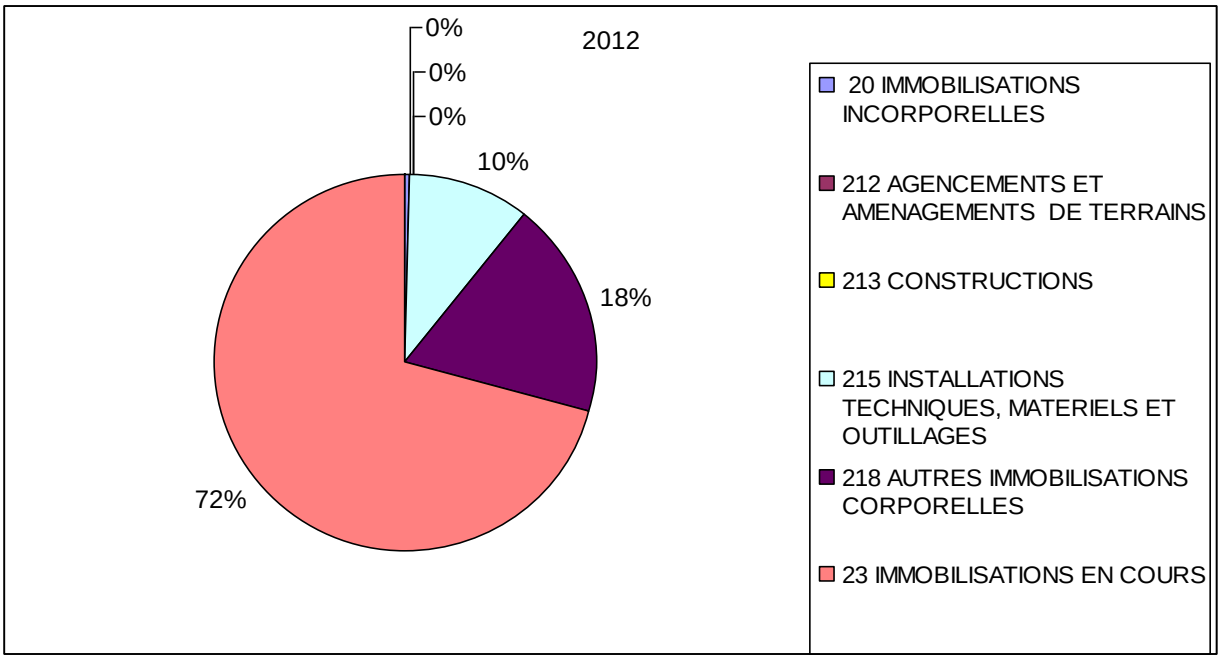

- On peut rappeler la livraison des opérations suivantes sur l'exercice :

	Montant
TRAVAUX DE MAINTENANCE INTERNE & D'ATELIER	62 933,06
TRAVAUX DE SECURITE	27 804,11
TRAVAUX DE SURETE	60 505,25
MAISON DES ARTS	1 979 124,73
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX	122 153,08
TRAVAUX DE TELEPHONIE et TELECOMUNICATION	58 560,28

- **l'effort d'équipement entrepris dans les autres secteurs**

Logiciels	15 896,75
Installations techniques complexes acquises	35 230,73
Matériel scientifique	222 713,12
Matériel d'enseignement	41 471,81
Outillage	28 452,05
Installations générales, agencements, aménagements divers acquis	5 180,00
Matériel de transport acquis	1 891,98
Matériel de bureau acquis	9 724,85
Mobilier acquis	23 631,03
Achat de matériels informatiques PC / écrans (y compris <800 HT)	208 938,64
Achat de matériels informatiques portables (y compris <800 HT)	94 484,97
Achat de matériels informatiques serveurs	43 789,46
Autres matériels informatiques, réseau et audiovisuel >800 HT(imprimantes, scanners, ...)	129 122,93
Matériels divers acquis	90 907,49
TOTAL	**953 171.22**

La ventilation des dépenses d'équipement par actions LOLF aboutit au même constat de prépondérance de la politique immobilière:

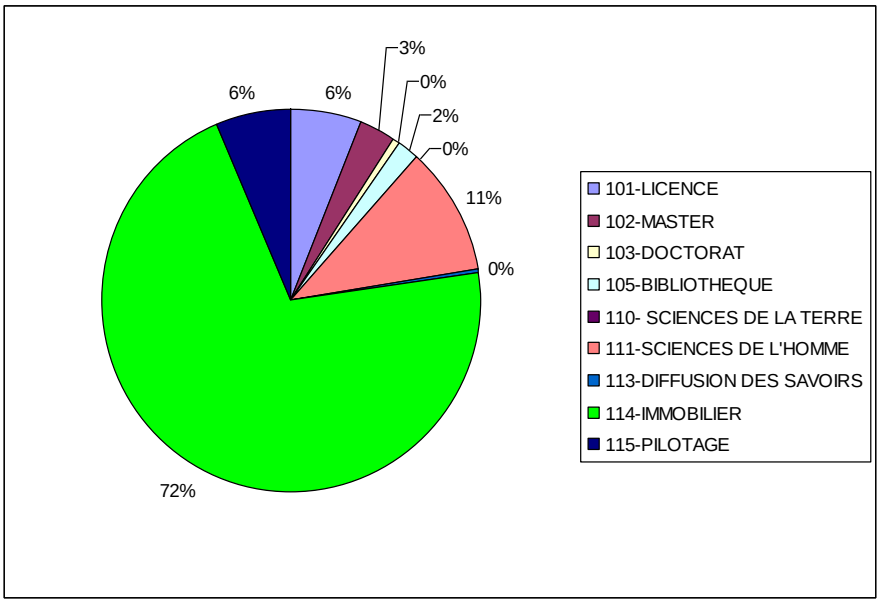

Notons que les dépenses de la section en capital, bien que se situant un niveau élevé, ont diminué de près de 48 % par rapport à l'année précédente.

Les fluctuations enregistrées d'un exercice sur l'autre démontrent la nécessité de disposer d'un programme pluriannuel de travaux et de renouvellement du matériel inventorié (informatique et mobilier) afin de faciliter la construction budgétaire.
Une priorisation des projets au regard des financements extérieurs obtenus, doit également être établie et soumise à décision du Conseil d'administration.

Les recettes d'investissement 2012 s'élèvent à 2 194 870,52 € et couvrent 67 % des besoins, contre 44 % en 2011.

Cette situation témoigne de la décision de prudence adoptée par l'établissement qui n'entend engager ses gros projets d'équipement qu'à condition d'avoir obtenu un financement correspondant afin de limiter les prélèvements sur fonds de roulement.

94 % des recettes enregistrées en 2012 proviennent du PRES à travers le financement accordé pour la Maison des Arts.

La ventilation LOLF de ces recettes est la suivante :

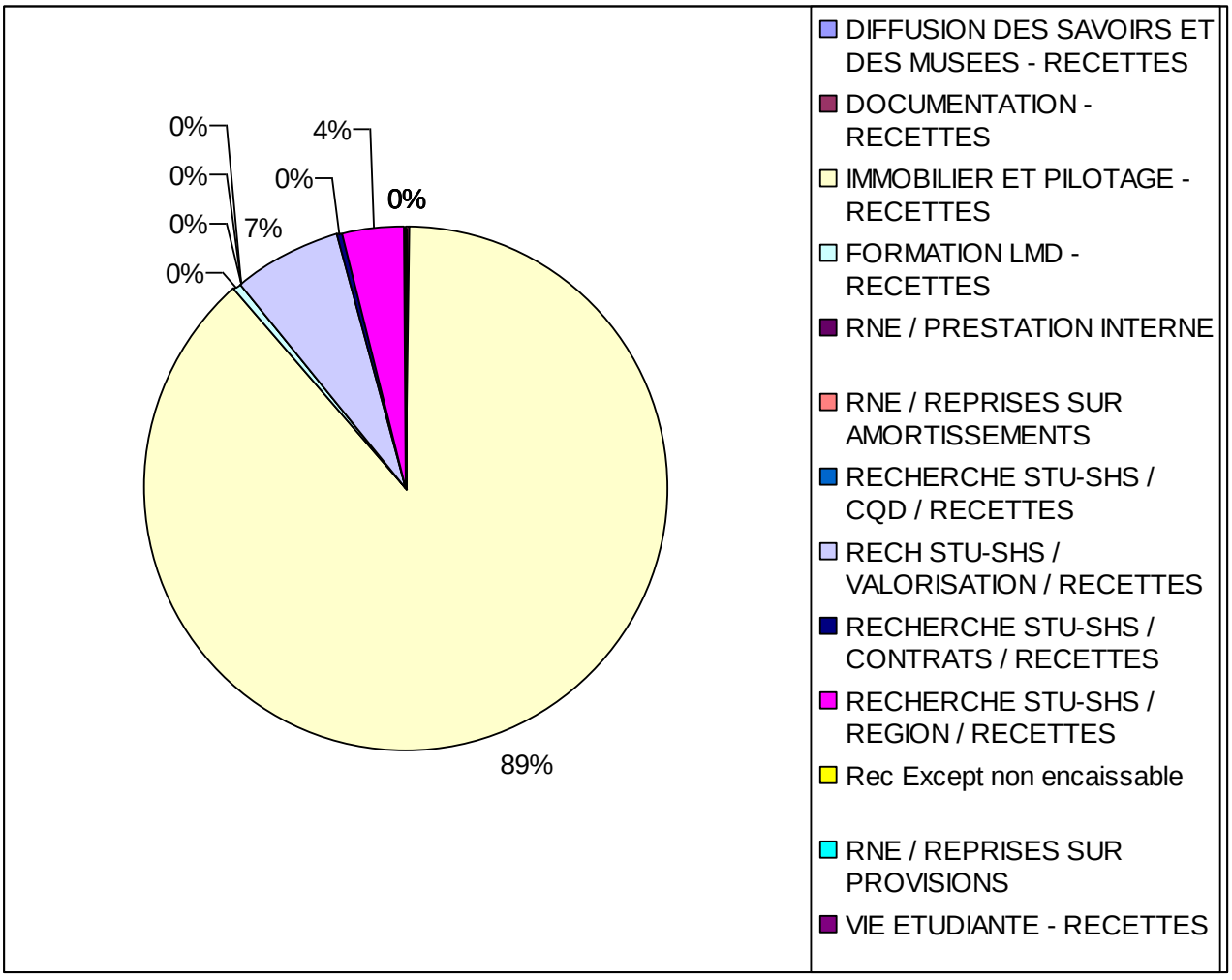

Conclusion

L'établissement dégage pour la deuxième année consécutive un excédent d'exploitation confortable, signe de la gestion rigoureuse mise en place afin de rétablir la situation financière de l'établissement.

Il convient de souligner toutefois l'écart important constaté entre le résultat exécuté 1 262 462,51 € et le montant prévisionnel annoncé en DBM3 294 336 €.

Si les recettes exceptionnelles commentées plus haut peuvent expliquer une partie de cet écart (de l'ordre d'un tiers), l'essentiel provient du taux d'exécution des dépenses d'exploitation observé : 89 %.

Nous pouvons dès lors nous interroger sur la fiabilité des besoins exprimés lors de la campagne budgétaire et sur les méthodes mises en œuvre dans chaque composante pour en suivre la réalisation.

Il est primordial dans un contexte de restriction budgétaire que l'établissement puisse évaluer régulièrement l'avancement de ses projets les plus couteux et se donne la possibilité de redéployer les crédits inutilisés le cas échéant.

S'agissant des dépenses de masse salariale, le travail en cours sur la fiabilisation des passifs sociaux, heures complémentaires notamment, devrait permettre de limiter les écarts observés entre prévisions budgétaires, charges comptabilisées au titre du rattachement à l'exercice et charges réellement mises en paiement.
Rappelons que les marges de manœuvre quasi inexistantes sur la masse salariale, ne permettent aucune imprécision, et rendent ce chantier indispensable.

Comme décrit dans le tableau ci-dessous, l'exécution budgétaire 2012 aurait permis un **abondement du fonds de roulement de 846 073.61 € :**

	Réalisations		Réalisations
Dépenses de fonctionnement	81 923 490,24	Recettes de fonctionnement	83 185 952,75
Dépenses d'investissement	3 272 461,27	Recettes d'investissement	2 194 870,52
Total des dépenses	**85 195 951,51**	**Total des recettes**	**85 380 823,27**
	0,00	**Variation liée au résultat et à la CAF….**	661 201,85
Augmentation du Fonds de Roulement	**846 073,61**		**0,00**
TOTAL DU BUDGET	**86 042 025,12**	**TOTAL DU BUDGET**	**86 042 025,12**

La diminution du fonds de roulement de 836 005.82 € effectivement constatée au 31/12/2012 est donc **strictement la conséquence des écritures de régularisation comptabilisées au titre des passifs sociaux, des stocks et de diverses corrections d'erreurs pour un montant total de 1 682 079,43 €.**

Ces travaux de normalisation comptables engagés en 2011 et poursuivis en 2012 étant achevés à ce jour, le fonds de roulement de 7 928 334,82 € dégagé (tableaux joints) est un indicateur fiable qui doit permettre au Conseil d'administration de mesurer la soutenabilité des projets d'équipement qu'il entendra mener dans les années futures.

Il correspond à un peu plus de 36 jours de dépenses décaissables , et répond donc largement à la norme prudentielle arrêtée par le Ministère en la matière .